



ACTUALITE SANTE & PREVOYANCE

**Regards croisés sur la réforme de la PSC,
vue de l'employeur public et vue des organismes assureurs**

Christophe OLLIVIER
Directeur Adjoint
FNMF

François LUSSON
Président
Actense

Cécile PARADIS
Partner
Addactis

SOMMAIRE

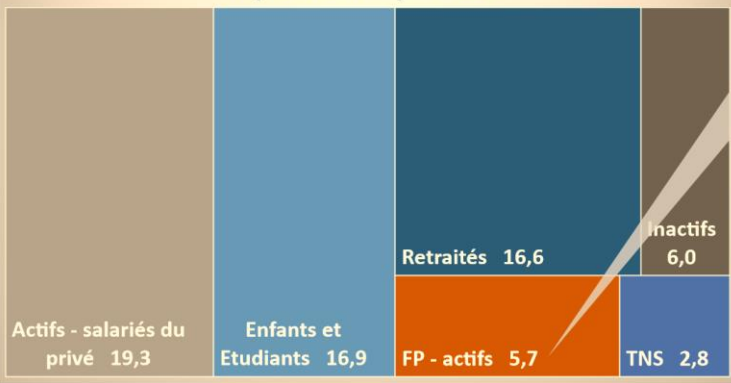
- 1. Fondements de la réforme, caractéristiques, calendrier**
- 2. Point d'actualités sur la FPE : un calendrier décalé, des AO en attente, des points actuariels marquants, un projet de réforme de la partie statutaire et des questions autour du risque prévoyance**
- 3. Ouverture - Quid de la réforme sur la FPT et la FPH ?**

1/ Fondements de la réforme, caractéristiques, calendrier

5,7 millions
de fonctionnaires actifs
sur 3 versants

- FPE (Etat) : 2,5 M
- FPT (Territoriale) : 1,9 M
- FPH (Hospitalière) : 1,2 M

Population française 2019

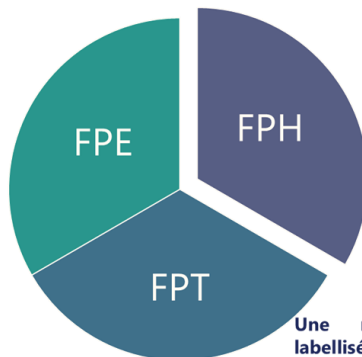


Calendrier 2021-2023 :

- En 2021 : DGAFP / accord / formations
- Puis des Ministères, puis référencement (rôle SACEI) puis tourniquet
- Socle Interministériel hyper directif / accords de méthode / accords / CdC des AO

Les mécanismes existants, à adhésion facultative

1 référencement par ministère :
couverture des 2 risques, plusieurs niveaux, des mécanismes de solidarité financés en partie par l'Etat



Pas de mécanismes existants

Une multitude de produits labellisés ou des conventions de participation : couverture d'un ou des 2 risques, des mécanismes de solidarité

Fonction Publique d'Etat :

- Au terme des référencements existants
- 01/01/2022 – Période transitoire – 15 € par mois
- 01/01/2024 – 50% de la cotisation santé



01/01/2025 ?

2/ Point d'actualités sur la FPE – Vue des ministères

Points actuariels marquants :

- Santé puis Prévoyance en séquentiel
- CPPS vs **commande publique** (AO, choix du conseil, mieux disant - moins disant...)
- Intergénérationnel / haut niveau / iso branches : granularité / c'est quoi un employeur ? quel est le périmètre de mutualisation ?
- **Santé : Base estimée à 60 €** -> dérives rapides et hausse des chargements / et organismes assureurs Santé coll à la recherche de la rentabilité
- **Calendrier qui dérive cf. +1 an** et sujet de SIRH / d'acculturation / de mise en œuvre

2/ Point d'actualités sur la FPE – Vue des organismes assureurs

- **Planning prévisionnel des AO ?**
- En attendant, l'écart se creuse entre **les tenants et les nouveaux entrants** :
 - Les tenants semblent prêts pour répondre aux AO sur leurs segments de prédilection
 - Peu de nouveaux entrants devraient se positionner sur ces AO si aucune information sur la sinistralité
- **Des données transmises par les assureurs aux ministères**, sur demande de leurs conseils : les organismes assureurs ont-ils fournis ces données ? Pour quels usages?

2/ Point d'actualités sur la FPE – Vue des organismes assureurs

- **1 décret et 1 arrêté qui précisent les mécanismes à appliquer en santé** : des textes qui soulèvent quelques questions tels l'intégration possible dans la prime d'équilibre de certaines solidarités (retraités, enfants gratuits, portabilité) mais pas toutes...
- 1 projet de **réforme de la partie statutaire** (DC, Longue Maladie, Mise en invalidité) et **un projet d'accord pour une prévoyance collective** : quelles avancées sur ces 2 sujets, quel financement de la prévoyance, quels impacts pour les assureurs qui vont se positionner sur les AO ?
- **1 décret publié pour le ministère des armées** : Publication à quelle date + va-t-on avoir des décrets pour tous les ministères ou est-ce que l'armée est un cas particulier ?

3/ Ouverture - Quid de la réforme sur la FPT et la FPH ?



Fonction Publique Territoriale :

- Au terme des conventions de participation en cours
- 01/01/2025 – 20% de la cotisation prévoyance
- 01/01/2026 – 50% de la cotisation santé

FPT

La prévoyance obligatoire :

- **Maintien d'un revenu à 90% du SNet (TI + NBI + RI)**
- Le versement d'une rente invalidité de 90% Snet
- **Participation financière minimale de 50%**

D'autres changements structurants dont on a peu parlé :

- **Renforcement du cadre de la labellisation santé** : rapport de 1 à 2, un tarif unique pour les retraités,
- Plafonnement **des évolutions tarifaires à appliquer sur les contrats collectifs** : max 15% en prévoyance, max 10% en santé
- Un cadre pour le provisionnement du risque prévoyance – **des lois de maintien et de mortalité spécifiques à cette population**
- Encadrer les pratiques pour la gestion des changements d'états

=> Des impacts sur les tarifs, le pilotage des produits ou régimes, le mécanisme de labellisation, le provisionnement

3/ Ouverture - Quid de la réforme sur la FPT et la FPH ?



Fonction Publique Hospitalière :

- 01/01/2026 – 50% de la cotisation santé

FPH

?